

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles D719-1 à D719-40 ;
- Vu les statuts de l'université de Bourgogne et de ses composantes ;
- Vu l'arrêté relatif aux élections des conseils de composantes de l'université de Bourgogne du 2 Octobre 2024 ;
- Vu l'avis du comité électoral consultatif du 25 novembre 2024 ;
- Vu l'arrêté portant éligibilité des listes de candidats aux élections des conseils de composantes de l'université de Bourgogne du 25 novembre 2024 ;

– Arrêté portant composition du bureau de vote électronique pour les élections des conseils de composantes des 3 et 4 décembre 2024 –

Considérant qu'un bureau de vote électronique centralisateur est mis en place composé d'un président et d'un secrétaire désignés par le Président de l'université ainsi que des délégués des listes de candidats ;

Considérant que les réunions du bureau de vote électronique se déroulent en distanciel par visioconférence ;

Considérant que les réunions du bureau de vote électronique sont ouvertes aux électeurs, les demandes de participation doivent être adressées à l'adresse : paji.elections@u-bourgogne.fr;

Article 1 :

Le bureau de vote centralisateur pour les élections des conseils de composantes de l'université de Bourgogne est composé comme il suit :

Président du bureau de vote	Secrétaire du bureau de vote	Délégués des listes de candidats
Ameur AICHI	Pierre-Alexandre FALBAIRE	Madame Raphaële TOURDOT-MARECHAL Madame Sophie TROUVELOT Madame Rachel BARNERIAS Madame Marie-Laure LEONARD Monsieur Kourouma GUESSAN BI Monsieur Clément BÉAUME Monsieur Kamal HAMMANI Madame Noémie FRAY Madame Eva DEBRAY Monsieur Pierre LECEFEL Madame Sophie AUDIDIÈRE Madame Hélène CONFURON Monsieur Etienne BAGGIO Monsieur Olivier BOULIN Monsieur Dany AOUDJ Monsieur Nicolas MATHEY Madame Marie-Ange FOUGERE Monsieur Clément SCOTTO DI CLEMENTE Madame Séverine BLOT Madame Manon LERAT Monsieur Robinson DAOUST Madame Chloé AUBLANC Monsieur Léni CICCOLI Monsieur Maxence ROULLIAT Madame Anaïs JURAS Madame Andréa PESTANA Monsieur Arthur MARCHAL Monsieur Julian MERAND Monsieur Florent LEBON Monsieur Tadeusz SLIWA

Article 2 :

Le directeur général des services de l'université de Bourgogne, les directeurs des composantes et les responsables administratifs des composantes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis à la rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, chancelière de l'université de Bourgogne.

Le 27 novembre 2024,

Le Président de l'université de Bourgogne

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal stroke, followed by a loop and another horizontal stroke.

Vincent THOMAS